

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 60 de la liste préliminaire*

Maintien de la sécurité internationale

– relations de bon voisinage, stabilité
et développement en Europe du Sud-Est

**Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'ex-République yougoslave de Macédoine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en mon nom propre et au nom du Représentant permanent de la République de Croatie, M. Vladimir Drobnyak, et du Représentant permanent de la République d'Albanie, M. Agim Nesho, d'appeler votre attention sur la déclaration commune faite par les représentants de l'Albanie, de la Croatie, de la République de Macédoine et des États-Unis à l'occasion de la deuxième réunion de la Commission de partenariat (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe au titre du point 60 de la liste préliminaire des points à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente
de la République de Macédoine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jon **Ivanovski**

* A/59/50 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 25 mai 2004, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'ex-République
yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration commune des représentants de l'Albanie,
de la Macédoine, de la Croatie et des États-Unis
à l'occasion de la deuxième réunion de la Commission
de partenariat**

Skopje, le 20 mai 2004

1. Nous, représentants de l'Albanie, de la Macédoine, de la Croatie et des États-Unis, réunis en ce jour à Skopje pour la deuxième réunion de la Commission de partenariat, déclarons ce qui suit :
2. Les partenaires ont marqué le premier anniversaire de la Charte de partenariat entre l'Albanie, la Croatie, la Macédoine, et les États-Unis, signée le 2 mai 2003 à Tirana. Ils ont examiné les progrès qu'ils avaient accomplis pour la réalisation de l'objectif de partenariat. Ils ont réaffirmé leur conception commune d'une Europe intégrée, libre et pacifique.
3. Les partenaires se sont félicités de la récente expansion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, estimant que le succès de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, est leur succès à tous. Ils ont constaté, comme le Président Bush l'a dit le 29 mars 2004 à Washington, que « la porte de l'OTAN restera ouverte jusqu'à ce que l'Europe tout entière soit unie dans la paix et la liberté ».
4. L'Albanie, la Croatie, et la Macédoine ont exprimé leur gratitude aux États-Unis pour leur appui résolu à l'application de la Charte et leur attachement constant à la liberté, à la stabilité et à la démocratie en Europe du Sud-Est. Les trois pays se sont félicités de l'adoption, par la Chambre des représentants des États-Unis, de la résolution 558 du 30 mars 2004. Ils attendent avec intérêt et reconnaissance d'éventuelles résolutions analogues que pourraient adopter le Parlement et d'autres États membres de l'OTAN, notamment leurs voisins.
5. Les partenaires ont réaffirmé que la Charte de partenariat était un moyen efficace de renforcer et d'accélérer les réformes démocratiques, politiques, économiques et militaires qui permettraient d'intégrer pleinement l'Europe du Sud-Est aux institutions européennes et euro-atlantiques dans les meilleurs délais.
6. Les partenaires ont réaffirmé leur soutien à la Bosnie-Herzégovine, et à la République de Serbie-et-Monténégro qui s'efforcent de mener à bien le processus qui les mènera jusqu'à l'adhésion aux institutions euro-atlantiques.
7. Les partenaires ont noté avec satisfaction que de nombreuses tâches ont été accomplies depuis la signature de la Charte. La déclaration commune faite par les partenaires à la première réunion de la Commission de partenariat à Washington, a été une confirmation de leurs réalisations, l'expression de leur attachement à la coopération régionale, et du soutien apporté par les États-Unis au processus d'intégration des trois pays dans les structures euro-atlantiques. Les trois pays

candidats ont convenu d'assurer la coordination par roulement et d'élaborer un plan d'action semestriel. Ce dernier prévoit des activités dans de nombreux secteurs, s'ajoutant aux consultations en matière de politique et de sécurité.

8. Parmi les réalisations de la première année de la Commission de partenariat, on peut signaler une coopération accrue en matière de défense, y compris des manœuvres communes, la Conférence d'Ohrid tenue en septembre 2003 avec l'Union européenne et l'OTAN, avec la participation des gouvernements et de la société civile, des échanges parlementaires et la coopération entre les organisations non gouvernementales, ainsi que des rencontres bilatérales et trilatérales des premiers ministres, des ministres des affaires étrangères, des ministres de la défense, de responsables politiques et d'experts.

9. Les partenaires se sont félicités de la bonne exécution des programmes nationaux annuels de l'Albanie, de la Croatie, et de la Macédoine qui s'inscrivent dans le Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN. C'est une nouvelle preuve de leur attachement résolu à la primauté du droit, aux droits de l'homme, à l'économie de marché et à la modernisation de la capacité militaire.

10. Les partenaires ont reconnu que ces efforts et ces réalisations contribuent à la fois à la sécurité régionale et à une plus grande interopérabilité avec l'Alliance, préparant l'adhésion de l'Albanie, de la Croatie, et de la Macédoine à l'OTAN.

11. Les partenaires ont évoqué le renforcement de leur coopération militaire. L'Albanie, la Croatie et la Macédoine ont réaffirmé leur volonté de continuer à moderniser leurs forces armées afin de leur permettre de mieux faire face aux menaces à la sécurité, de soutenir la stabilité régionale et de participer à des opérations au-delà de leur région immédiate. Elles ont notamment lancé l'idée de créer une unité médicale commune qui serait déployée dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité menée par l'OTAN en Afghanistan.

12. Forts de leur attachement à la sécurité et à la stabilité régionale, et de leur action concertée de lutte contre le terrorisme international, les partenaires ont souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre les menaces transnationales, souvent combinées, du crime organisé, du blanchiment d'argent et du trafic illicite d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains, ainsi que contre la prolifération d'armes de destruction massive.

13. L'Albanie, la Croatie et la Macédoine ont exprimé le ferme espoir que leurs progrès vers l'adhésion à l'OTAN seront dûment notés lors du prochain sommet de l'Alliance à Istanbul, et qu'il leur sera clairement signifié qu'elles sont considérées comme candidates invitées à adhérer à l'Alliance lors de la prochaine phase d'expansion.